

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU GERS



MAIRIE DE LAHAS  
32130

COMPTE RENDU

CONSEIL MUNICIPAL

DU 29 MARS 2018

## PRÉSENCE

---

L'an deux mille dix-huit, le 29 du mois de mars à 20h30, le conseil municipal de Lahas, dûment convoqué le 19 mars 2018, s'est réuni sous la présidence de Gérard FAURÉ, Maire.

Étaient présents : Thierry BIRAN, Laure COSTANTINI, Pierre DANOS, Nicolas DESTIEUX, Marie-Josée DARRÉ, Jeanine LAIRLE, Muriel LEBOURGEOIS, Éric MENON, José SIMORRE.

Procuration : Yves-Marie CORFA (procuration à Pierre DANOS).

Pierre DANOS a été désigné secrétaire de séance.

## DÉBUT DE SÉANCE

---

20h45

## ORDRE DU JOUR

---

- Approbation du compte de gestion et du compte administratif 2017.
- Affectation du résultat 2017.
- Vote des taux des taxes directes locales.
- Vote du budget primitif 2018.
- Règlement caveau communal.
- Demande subventions Conseil Régional et Conseil Départemental travaux salle des fêtes.
- Compte personnel de formation.
- Questions diverses.

## APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ET DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017

---

Présentation des comptes 2017 par lecture des sommes engagées ou perçues.

En fonctionnement, les recettes se sont élevées à 157 404,93 € et les dépenses à 118 537,94 €.

En investissement, les recettes se sont élevées à 55 720, 97 € et les dépenses à 15 502,86 €.

M. le Maire sort de la salle et Thierry Biran soumet au vote l'approbation des comptes.

**10 voix pour, 0 abstention, 0 voix contre.**

## **AFFECTATION DU RÉSULTAT 2017**

---

L'excédent de fonctionnement de 237981,13 € sera reporté à l'article 002 et l'excédent d'investissement de 40218,07 € sera reporté à l'article 001 du budget primitif 2018

**11 voix pour, 0 abstention, 0 voix contre.**

## **VOTE DES TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES**

---

M. le maire propose de maintenir le taux des taxes directes locales, comme depuis plusieurs années. Cependant, il indique que les taux des autres administrations augmentent chaque année, amenant les impôts à mécaniquement croître pour les contribuables.

**11 voix pour, 0 abstention, 0 voix contre.**

## **RÈGLEMENT CAVEAU COMMUNAL**

---

Pour l'utilisation du caveau communal, il est préférable de rédiger un règlement. M. le Maire propose d'établir la gratuité les six premiers mois et un tarif de 10 € par jour au-delà.

**11 voix pour, 0 abstention, 0 voix contre.**

## **DEMANDE SUBVENTIONS CONSEIL RÉGIONAL ET CONSEIL DÉPARTEMENTAL TRAVAUX**

### **SALLE DES FÊTES**

---

Des dossiers de subventions peuvent être présentés auprès des Conseils Régional et Départemental, le conseil municipal délibère pour donner pouvoir au Maire d'instruire les dossiers.

**11 voix pour, 0 abstention, 0 voix contre.**

## **COMPTE PERSONNEL DE FORMATION**

---

.Le Maire expose que le décret n°2017-928 du 6 mai 2017 oblige les communes à mettre en œuvre un plan de formation personnel pour les agents.

**11 voix pour, 0 abstention, 0 voix contre.**

## **QUESTIONS DIVERSES**

---

## **FIN DE SÉANCE 23H00**

---